



Mairie de Prémillieu
Compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2026

- Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h48
- Présents :
Pascal TORRION, maire, Michèle BETTWY, 1ère adjointe, Frédéric CUSIN, 2ème adjoint,
Marie-Cécile MARCHAND, Jean-Jacques FEVRE, Martine CHANAUD, Paulo BRIGIDA, conseillers

Maxime SYLVESTRE, consultant, accompagnement des collectivités territoriales

1. Désignation du secrétaire de séance

Marie-Cécile MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil municipal du 10 avril 2026

Compte-rendu approuvé à l'unanimité

3. FINANCES – Approbation du compte financier unique 2025 du budget principal

Monsieur le Maire sort pour cette délibération.

Madame Michèle BETTWY, 1ère adjointe préside la séance et présente les résultats de l'exercice 2025.

Madame Michèle BETTWY expose au conseil municipal que le compte financier unique comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours du dernier exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la commune.

Il a vocation à se substituer aux deux comptes financiers préexistants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable public.

Madame Michèle BETTWY, présidente de séance, expose que le compte financier unique du budget principal se résume par section comme suit :

<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	<u>Budget principal</u>
Recettes	171 704,19 €
Dépenses	186 320,65 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	254 836,91 €
Résultats de l'exercice	240 220,45 €
<u>Résultat de la section d'investissement</u>	<u>Budget principal</u>
Recettes	122 732,01 €
Dépenses	340 271,14 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	- 12 761,12 €
Résultats de l'exercice	- 230 300,25 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

<u>Restes à réaliser</u>	<u>Budget principal</u>
Recettes	- €
Dépenses	40 967,68 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique du budget principal et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

Le maire reprend la présidence de la séance

4. FINANCES – Affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget principal

Monsieur le Maire expose qu'après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique 2025 du budget principal, les résultats sont affectés par le conseil municipal dans le budget primitif 2026 du budget principal. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2025 du compte financier unique 2025 du budget principal sont les suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	240 220,45 €
Résultat de la section d'investissement	- 230 300,25 €
Restes à réaliser 2025 à reporter en 2026 - Dépenses d'investissement	40 967,68 €
Restes à réaliser 2025 à reporter en 2026 - Recettes d'investissement	- €

L'affectation des résultats 2025 du compte financier unique du budget principal est proposée comme suit :

Recettes d'investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	240 220,45 €
Dépenses d'investissement	
Déficit d'investissement reporté (001)	- 271 267,93 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** les affectations des résultats 2025 dans le budget primitif 2026 telles que présentées ci-dessus pour le budget principal

5. FINANCES – Fixation des taux des impôts directs locaux de la commune

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le budget primitif du budget principal est construit sur l'hypothèse d'une stabilité des taux des impôts perçus par la commune.

Il est donc proposé de retenir des taux identiques à ceux de l'exercice 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **FIXER** les taux des impôts directs de la commune comme suit :

	2025	2026	Taux d'évolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,35 %	29,35 %	0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67,06 %	67,06 %	0%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,19 %	11,19 %	0%

6. FINANCES – Approbation du budget primitif 2026 du budget principal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient désormais d'approuver le budget primitif 2026 du budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes pour sa section de fonctionnement et pour sa section d'investissement comme suit :

	Budget principal	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	138 577,00 €	340 184,56 €
Dépenses	138 577,00 €	340 184,56 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté ci-dessus,

7. RESSOURCES HUMAINES – Approbation d'une convention avec Haut-Bugey Agglomération relative au secrétariat général de mairie itinérant

Suite à une absence prolongée de la secrétaire de mairie, et pour éviter retards dommageables et irrégularités, le maire propose de signer une convention de remplacement administratif avec HBA pour la mise à disposition d'une secrétaire, un jour par semaine, afin de gérer les affaires en cours.

La convention prendra effet pour le congé de Madame Thomas-Chevalier et demeurera valable pour la durée du mandat actuel et à la demande.

Madame Kathy MAGONI assurera les missions nécessaires et interviendra dans notre commune le jeudi.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au service de remplacement administratif et secrétariat général de Haut-Bugey Agglomération, dès que la présente délibération revêt un caractère exécutoire.
- **D'APPROUVER** la convention type d'organisation du service de remplacement administratif et secrétariat général.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants portant sur l'organisation du service à intervenir entre la commune et Haut-Bugey Agglomération.
- **DE DIRE** que les charges inhérentes au service seront prévues au budget principal de la commune.

On retiendra que, dans la perspective d'une modification du statut des secrétaires de mairie qui sera appliquée définitivement en 2028, il devient nécessaire d'étudier dès aujourd'hui les nouveaux intitulés de poste et les tâches afférentes.

Exposé de Monsieur Maxime SYLVESTRE :

- suggère une analyse financière, plan pluriannuel d'investissement pour la durée du mandat, permettant l'ajustement des prévisions et surtout argumente favorablement les dossiers de demandes de subventions
- note un « reste à réaliser » sur les marchés publics (puisque bilan arrêté en décembre 2025), réalisé à ce jour
- l'équilibre est assuré (subventions à venir, diminution de certains postes d'investissement, emprunt possible...)
- relève la complexité des mises à jour du fait des justificatifs à fournir (aux fins d'émission des titres) sur les subventions qui viennent de l'Etat
- propose aux fins de facilitation la mise en place d'un tableau de suivi des subventions
- fait remarquer qu'un budget, toujours équilibré pour le vote peut ne pas l'être en « réalisé »

8. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses

Aucune date n'est fixée à ce jour pour la prochaine séance du conseil municipal

Monsieur le Maire clôt le conseil à 11h30